

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 JUILLET 2020

Nombre de Conseillers : 45
En exercice : 45
Présents : 41
Pouvoirs : 4
Votants : 45

Date de convocation du Conseil communautaire :
Le 02/07/2020

Le 9 juillet 2020, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à la salle des Fêtes, Boulevard des Combattants à Trévoux.

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX, Emilie BERTHOLON, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Fabien BIHLER, Carole BONTEMPS-HESDIN, Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI, Jean-François CHANTELOUBE, Patrick CHARRONDIERE, Sandrine CHATELARD (Remplaçante Daniel DOMPOINT), Armand CHAUMONT, Jacques CORMORECHE, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Nicole DUGELAY, Jean-Jacques DUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Bernard GRISON, Brigitte KLEIN, Charlotte LÉGEAY, Amina LEGHNIDER, Corinne MARTIN GAJAC, Patrick NABETH, Michèle NUGUET, Stéphanie PALLIER, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Pierre PERNET, David POMMIER, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Richard SIMMINI, Nathalie TISSERAND, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Daniel DOMPOINT (remplacé par Sandrine CHATELARD), Vincent LAUTIER (Pouvoir Nathalie TISSERAND), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir Jacques CORMORECHE), Richard PACCAUD (Pouvoir Stéphanie PALLIER), Delphine PICHOURON (Pouvoir Yves DUMOULIN).

Secrétaire de séance : Gabriel AUMONIER

OBJET : MOBILITES – Convention pour les travaux de mise aux normes et d'accessibilité de l'arrêt de bus Misérieux Cibeins

M. Richard SIMMINI, Vice-Président en charge des Mobilités durables, rappelle que le Conseil communautaire a validé son schéma directeur transports – agenda d'accessibilité programmée. Ce schéma fait l'état des lieux du réseau Saônibus et définit les travaux d'aménagement des arrêts à réaliser pour répondre aux normes d'accessibilité. 72 arrêts ont été identifiés et les travaux ont été programmés sur 6 années avec une liste des demandes de dérogations pour les impossibilités techniques avérées.

Certains arrêts de bus du réseau Saônibus communs au réseau régional, ont été intégrés dans l'agenda d'accessibilité programmée des transports de la Région Auvergne Rhône Alpes (suite au transfert de compétence du Département de l'Ain) et inversement pour celui de la CCDSV. Un accord de co-financement de 50 % chacun a été arrêté entre les deux autorités organisatrices de la mobilité pour la mise en accessibilité de ces arrêts communs dans le cadre d'une convention.

Cette convention prévoit que le Département de l'Ain assurera la maîtrise d'ouvrage de la mise en accessibilité de l'arrêt commun « Misérieux Cibeins » situé sur la RD88 C à Misérieux pour un montant estimé à 21 618,44 € HT.

La CCDSV contribuera à ces travaux pour un montant forfaitaire de 50 %, soit de 10 809,22 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention avec la Région Auvergne Rhône Alpes, le Conseil départemental de l'Ain et la commune de Misérieux et le lycée Cibeins pour l'arrêt de bus « Misérieux Cibeins » qui prévoit que la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du quai bus aux normes soit portée par le Conseil départemental de l'Ain pour un coût de 21 618,44 € HT, et une participation de 50 % de la CCDSV, soit un montant forfaitaire de 10 809,22 € HT ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer cette convention ainsi que tout document s'y rapportant ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants, en dépense et recette, sont inscrits au BP principal 2020.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20200709-2020C94-MD

Affichage le :

13 JUIL. 2020

A Trévoux, le 09/07/2020

Le Président,
Marc PECHOUX

